

# Financer votre formation avec votre CPF

## Le CPF

Au 1er janvier 2015, le DIF (Droit Individuel à la Formation) fut remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF).

Le CPF va vous permettre d'accéder à des formations professionnelles JB Formation

## Le fonctionnement du CPF

Votre compte CPF est crédité en euros à raison de :

- 500€ par an
- 800€ par an pour les personnes les moins qualifiées

## Comment consulter les heures acquises dans le cadre de votre CPF

Vous devez tout d'abord créer votre compte en vous munissant de votre numéro de sécurité social sur le site : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

## Vous souhaitez mobiliser votre compte CPF pour une formation JB Formation

Vérifiez tout d'abord la liste des [certifications éligibles au CPF](#)

## Après avoir sélectionné votre formation JB Formation vous devez :

### En tant que salarié :

- Faire une demande de devis à JB Formation

### A réception de votre devis :

- Vous devrez renseigner votre compte CPF à partir du devis JB Formation sur le site <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/> (Votre demande sera ensuite traitée au sein d'une commission de validation qui vous reviendra vers vous pour vous faire part de sa décision).

### Délai de prévenance concernant votre employeur :

- Votre formation se déroulant sur votre temps de travail, vous devez adresser une demande d'autorisation d'absence à votre employeur, (obligatoire pour les salariés en CDI) 40 jours avant le début de votre formation chez JB Formation pour une formation de moins de 6 mois.

### En tant que demandeur d'emploi :

- Faire une demande de devis à JB Formation

### A réception de votre devis :

- Vous devrez renseigner votre compte CPF à partir du devis JB Formation sur le site <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/> (Votre demande sera ensuite traitée au sein d'une commission de validation qui vous reviendra vers vous pour vous faire part de sa décision).